

Réunion du 2 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile VAN HECKE, Madame Christiane WOFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CD/2015/6 - Administration générale - 5  
Délégations consenties à la commission permanente du Conseil  
Départemental (hors commande publique)**

Dans le cadre défini par les articles L.3211-2 et L.3121-22 du code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de déléguer à la commission permanente l'exercice des attributions énoncées sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Il précise par ailleurs que ces délibérations ne s'appliquent pas aux dossiers présentant un enjeu majeur de politique départementale, par exemple les projets particulièrement innovants ou structurants pour le territoire, qui demeurent de la seule compétence du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150402-lmc192636-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 13/04/15